

Point de vue

Enseignement privé : expérimenter pour garantir la qualité

Bernadette Malgorn,
*conseillère régionale,
présidente du groupe des élus
de droite et centre à la Région
Bretagne.*

et Pierre Méhaignerie,
*député-maire de Vitré,
président de la Commission
des affaires sociales de
l'Assemblée nationale.*

L'excellence académique des jeunes Bretons tient à plusieurs raisons : en particulier l'attention portée à l'école par les parents, la fréquentation précoce de l'école maternelle, la présence à côté de l'enseignement public d'un enseignement privé reconnu par tous comme un facteur positif... Il faut maintenir ces avantages comparatifs en préservant les postes dans l'enseignement élémentaire comme dans l'école maternelle.

Quant à l'enseignement secondaire, collège et lycée, un rapport de la Cour des comptes avait reconnu que le coût en France était supplémentaire d'environ 15 % à celui des pays voisins ; pour deux raisons principales : le grand nombre d'heures de cours en France et la multiplicité des options. Ce nombre d'heures de cours élevé est-il dans l'intérêt des collégiens et des lycéens, compte tenu des rythmes scolaires ? Conduit-il à de meilleurs résultats ? La réponse est négative.

Face à cette situation, il est temps aujourd'hui de faire des propositions et de demander un droit à l'expérimentation dans l'enseignement privé en Bretagne avant de l'étendre au secteur public. Cette expérimentation devra se concentrer sur deux piliers.

D'abord la « sanctuarisation » des effectifs d'enseignants en 2012 dans le primaire. L'école maternelle est un facteur important d'égalité des chances et l'école élémentaire offre le meilleur parcours pour acquérir les savoirs fondamentaux. L'école maternelle et l'école élémentaire doivent rester « les écoles de la première chance ».

En contrepartie de ce maintien des effectifs dans le primaire, des adaptations peuvent être réalisées dans les lycées et collèges. La situation n'est pas la même dans un petit collège rural, un établissement en zone urbaine sensible ou un lycée historique. L'expérimentation que nous appelons de nos vœux passe par une plus grande liberté pédagogique qui réponde aux problèmes spécifiques locaux.

La liberté d'organisation pédagogique devra autoriser une meilleure répartition entre les enseignements fondamentaux et la multiplication des options qui est loin d'être justifiée.

Plus de liberté doit permettre aussi d'aménager les rythmes scolaires, de mieux prendre en compte la santé des jeunes, non pas de manière uniforme mais selon les territoires. Pensons à la vie du collégien en zone rurale qui est obligé de prendre le transport scolaire à 7 h le matin pour rentrer à la maison à 18 h 30.

L'enseignement privé qui a toujours su être novateur peut être un terrain d'expérimentation d'une nouvelle approche plus respectueuse de l'utilisation des fonds publics, plus efficace, plus juste et au final meilleure pour préparer l'avenir de nos enfants.